

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 novembre 1971.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1972, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 39

Défense nationale.

SERVICE DES ESSENCES

Rapporteur spécial : M. Antoine COURRIÈRE.

(1) Cette commission est composée de : MM. Marcel Pellenc, président ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, André Dulin, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Henri Henneguella, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1993 et annexes, 2010 (tomes I à III et annexe 44), 2013 (tome VII) et in-8° 494.

Sénat : 26 (1971-1972).

Lois de finances. — Armées - Essences.

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget annexe du Service des Essences pour 1972 est présenté, comme chaque année, en équilibre et, par rapport à 1971, en légère expansion, l'ensemble des recettes et des dépenses étant majoré de 11,1 % environ.

	1971	1972	DIFFE- RENCE
	(En millions de francs.)		
<i>Recettes.</i>			
Première section :			
Produit des cessions de carburants et ingrédients, recettes diverses.....	606,7	670,6	+ 63,9
Deuxième section :			
Prélèvement sur le fonds de réserve pour études et recherches.....	1	0,8	— 0,2
Troisième section :			
Prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements	27,5	29,2	+ 1,7
Contribution du budget.....	6	11,7	+ 5,7
Total	641,2	712,3	+ 71,1
<i>Dépenses.</i>			
Première section :			
Exploitation, dépenses de personnels et de matériels	606,7	670,6	+ 63,9
Deuxième section :			
Etudes et recherches.....	1	0,8	— 0,2
Troisième section :			
Investissements concernant les installations industrielles	27,5	29,2	+ 1,7
Investissements extra-industriels	6	11,7	+ 5,7
Total	641,2	712,3	+ 71,1

I. — Situation générale du Service.

La gestion de l'année 1970, seule connue actuellement, s'est terminée par un déficit de 1,1 million de francs, alors qu'un excédent de l'ordre de 8 millions de francs était prévu. Ce déficit provient de la première section, Exploitation : il peut s'expliquer par le fait que les charges d'exploitation de la Direction des Essences des Forces françaises en Allemagne sont restées les mêmes alors que le volume des délivrances de produits a diminué.

La situation du service en fin 1970 n'était cependant pas mauvaise, le fonds des approvisionnements généraux demeurant à son taux réglementaire de 103 millions de francs, le fonds d'amortissement étant à 23,8 millions de francs, en diminution de 8,2 millions de francs par rapport à 1970, et le fonds de réserve présentant encore un solde positif de 7,2 millions de francs environ.

Les prévisions pour 1971 reposent sur les résultats connus du premier semestre et les prévisions du deuxième semestre, et font apparaître un excédent possible de 7,8 millions de francs, mais ce chiffre doit être tenu pour une extrapolation fragile.

Sur le plan des activités, le volume des ventes de carburants a augmenté sensiblement de 1969 à 1971 :

	CESSIONS REELLES EN		PREVISIONS POUR	
	1969	1970	1971	1972
	(En mètres cubes.)			
Carburants terrestres	211.602	211.967	235.075	248.166
Essence avion	90.291	81.927	91.658	76.518
Carburéacteurs	985.020	985.833	1.002.087	1.022.281
Total	1.286.913	1.279.727	1.328.820	1.346.965

L'augmentation des consommations prévues pour les carburants terrestres (5,5 %) et les carburéacteurs (2 %) est légèrement compensée par la baisse des consommations d'essence avion : — 16,5 %.

Ces mouvements sont dûs à la généralisation de la propulsion à réaction et également à l'activité plus importante en 1971 des centres d'essais du Pacifique et des Landes.

Sur le plan de la structure du Service, il n'est pas prévu de modification importante en 1972.

Rappelons que le Service des Essences entretient dans ses dépôts:

— des stocks de mobilisation constitués par les trois Armées sur leurs propres crédits ;

— des stocks de précaution constitués par le Service des Essences, à la disposition de l'état-major des Armées pour pallier les difficultés d'approvisionnement des Armées dans certaines hypothèses (pénurie de pétrole brut, grève de raffinerie) ou assurer le soutien des Armées en cas de crise intérieure ou de tension extérieure, etc. ;

— des stocks courants, dits stocks outils correspondant aux besoins fonctionnels de l'exploitation du temps de paix.

Il est rappelé que le Service des Essences n'a pas compétence pour les approvisionnements en mazout et gas-oil des bâtiments de la flotte, la Marine restant autonome dans ce domaine.

*
* *

II. — Recettes et dépenses d'exploitation.

L'évolution des recettes et des dépenses d'exploitation prévues en 1972 au titre de la Première section, se résume ainsi :

A. — Evolution des recettes.

Le montant des recettes prévues en 1972 au titre de l'exploitation est sensiblement supérieur à celui du budget de 1971, soit :

	BUDGET de 1971.	PREVISIONS pour 1972.	DIFFERENCE
(En millions de francs.)			
Cessions de carburants et ingrédients	586,5	649,6	+ 63,1
Cessions de matériels spécialisés...	14,6	15,6	+ 1
Recettes accessoires	3,5	3	— 0,5
Remboursement par le budget général des dépenses faites au titre des matériels essences des unités militaires (Forces terrestres).....	2,1	2,4	+ 0,3
Total	606,7	670,6	+ 63,9

Par rapport à 1971, les recettes prévues pour les seules cessions de carburants et ingrédients, qui sont faites essentiellement aux Armées et accessoirement à d'autres services publics, sont en hausse sensible, soit :

	1971	1972	DIFFERENCE
	(prévisions).	(prévisions).	
(En millions de francs.)			
Forces terrestres	129,6	139,9	+ 10,3
Gendarmerie	28,8	33,2	+ 4,4
Armée de l'Air.....	312,4	345	+ 32,6
Marine	40,9	44,9	+ 4
Direction technique des armements terrestres	4,2	5,1	+ 0,9
Direction techniques des constructions aéronautiques	37,8	43,5	+ 5,7
Direction technique des constructions navales	3,5	3,4	— 0,1
Direction des poudres.....	0,6	0,7	+ 0,1
Autres services militaires ou civils (aviation civile, Anciens Combattants et Victimes de Guerre, etc.).	28,7	33,9	+ 5,2
Total	586,5	649,6	+ 63,1

L'Armée de l'Air et la D. T. C. A. constituent à elles deux les plus gros clients du Service des Essences, les Forces terrestres venant ensuite. La Marine ne compte ici que pour l'essence et le carburéacteur cédés à l'aéronautique navale, les combustibles de soutes étant approvisionnés directement par elle.

Les prix de cession ont été majorés plusieurs fois par an en 1970 et 1971, pour tenir compte des prix de revient des produits importés et du taux des taxes (ajustement du taux de la T. V. A. en mars 1971).

Les différences entre les prix de cession péréqués de 1970 à 1972 sont les suivantes (par hectolitre) :

	FIN 1970	FIN 1971	1972 (1)	PART des taxes et droits.	PRIX civils (2).
	(En francs.)				
Essence auto	98,36	101,23	103,31	77,96	116,47
Essence avion 100/130.....	100,08	103,86	107,29	73,98	118,21
Carburéacteur T. R. O.....	28,18	31,89	33,62	8,76	40,88

(1) Prix prévisionnels appliqués dans le projet de budget.

(2) Prix civils au 1^{er} août 1971.

B. — *Evolution des dépenses.*

Les variations de dépenses entre 1971 et 1972 se répartissent ainsi :

	CREDITS votés en 1971.	PREVISIONS 1972.	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
Dépenses de personnels.....	55,4	59,5	+ 4,1
Charges sociales	8,6	8,9	+ 0,3
Achats de carburants et droits de douane	504,5	557,8	+ 53,3
Dépenses de fonctionnement et d'ex- ploitation	23,2	24,4	+ 1,2
Amortissements et immobilisations.	15	20	+ 5
Total	606,7	670,6	+ 63,9

Les variations de dépenses concernant le personnel proviennent des modifications dans les rémunérations et dans les effectifs :

Rémunérations. — En plus de l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques, on trouve l'application d'un certain nombre de textes de 1970 et 1971, intéressant à la fois les personnels militaires et les personnels civils.

Les mesures nouvelles comprennent :

- la revalorisation de l'indemnité pour charges militaires ;
- l'augmentation des primes de qualification ;
- l'application du statut des techniciens d'études et de fabrications ;
- l'affiliation au statut d'ouvriers réglementés d'un certain nombre d'ouvriers précaires ou saisonniers ;
- le relèvement des salaires des ouvriers ;
- l'amélioration des prestations familiales.

En outre, des crédits sont prévus pour la poursuite de la réforme des personnels officiers du Service des Essences, tranche 1972.

Effectifs. — L'effectif global du service doit subir les variations suivantes en 1972 (effectifs budgétaires) :

	1971	1972	DIFFERENCE
<i>Personnels militaires :</i>			
Ingénieurs militaires	56	56	»
Officiers et ingénieurs de travaux...	190	187	— 3
Agents techniques	151	151	»
Sous-officiers	12	12	»
<i>Personnels civils :</i>			
Fonctionnaires titulaires	417	407	— 10
Auxiliaires et contractuels.....	72	63	— 9
<i>Personnels ouvriers</i>	1.335	1.247	— 88
Total	2.233	2.123	— 110

Les variations de ces effectifs résultent des mesures suivantes :

— Application de la deuxième tranche de réduction des effectifs :	
Militaires	— 3
Civils	— 26
— Suppression d'emplois vacants :	
Civils	— 85
— Création de 4 postes d'ouvriers réglementés en compensation de postes d'ouvriers en régie directe.....	
	+ 4
Total	— 110

Les effectifs réels de certains corps diffèrent parfois des effectifs réglementaires du fait de l'arrêt du recrutement, faute d'un statut définitif : par exemple, les ingénieurs de travaux du cadre technique.

Un projet de loi portant organisation des corps d'officiers du Service des Essences est déposé, depuis près de deux ans, sur le bureau de l'Assemblée Nationale.

En sa séance du 21 mai 1970, la Commission de la Défense nationale et des Forces armées a opposé la question préalable en raison d'une mauvaise interprétation de la situation faite au corps des ingénieurs des travaux dont le parallélisme avec le corps des ingénieurs des études et techniques d'armement ne paraissait pas respecté.

Cette question a été réglée en liaison avec le Département des Finances, mais le projet n'a pu être réexaminé à la dernière session par la commission.

La conséquence de ce retard est l'interruption, depuis le 1^{er} novembre 1968, de tout recrutement dans le corps technique d'exécution, ce qui explique le nombre de vacances dans le corps des ingénieurs des travaux, atténué, il est vrai, par l'intégration en cours de quatorze postes de ce corps dans celui des ingénieurs militaires des Essences.

Si le projet est adopté durant la prochaine session, un recrutement pourra être entrepris pour la fin de l'année 1972 et permettra de disposer de ressources effectives à la fin de l'année 1973 (après un an de stage de formation).

*
* *

III. — Recettes et dépenses en capital.

Les dépenses en capital concernent distinctement les études et recherches (section II) et les dépenses de premier établissement (section III).

1° *Etudes et recherches.*

Les études et recherches portent à la fois sur les matériels nouveaux de distribution et de transport ainsi que sur les définitions des carburants et lubrifiants à employer par les Armées, particulièrement pour les carburants avions.

Le financement de ces études est assuré par un prélèvement sur le fonds de réserve de même montant que les dépenses, soit les prévisions suivantes :

	1971	1972	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
Autorisations de programme.....	0,45	0,7	+ 0,25
Crédits de paiement.....	1	0,8	— 0,2

Le volume des études et recherches en 1972 sera donc sensiblement au niveau de celui de 1971.

2° Dépenses de premier établissement.

Ces opérations présentent :

— soit un caractère industriel en vue du fonctionnement du Service ; le financement est alors assuré par des prélèvements sur les fonds d'amortissement et de réserve du Service ;

— soit un caractère extra-industriel en vue de développer l'équipement militaire destiné à permettre la distribution des carburants au sein même des unités ; le financement est alors assuré par une subvention du budget de la Défense nationale (chap. 54-81 de la Section commune : 1 million de francs, et 53-91 de la section Forces terrestres : 10,7 millions de francs).

Les prévisions de dépenses sont les suivantes pour 1972 :

	1971	1972	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
<i>Autorisations de programme.</i>			
Dépenses à caractère industriel....	30	23	— 7
Dépenses à caractère extra-industriel.	9	10,7	+ 1,7
Total	39	33,7	— 5,3
<i>Crédits de paiement.</i>			
Dépenses à caractère industriel....	27,5	29,2	+ 1,7
Dépenses à caractère extra-industriel.	6	11,7	+ 5,7
Total	33,5	40,9	+ 7,4

Les autorisations de programme sont donc en nette diminution sur 1971, alors que les crédits de paiement sont en légère hausse. Les dépenses à caractère industriel (chap. 9900) concernent principalement l'entretien et le renouvellement du parc automobile, y compris les véhicules spéciaux, l'entretien du pétrolier *Verdon* ainsi que des immeubles.

Les dépenses à caractère extra-industriel concernent l'acquisition de matériels de réserve opérationnelle et de matériels d'équipement des unités de l'Armée de Terre, ainsi que l'équipement des établissements en télétypes.

*
* *

En conclusion, le projet de budget annexe du Service des Essences ne comporte, par rapport au précédent, aucune innovation majeure et constitue simplement le prolongement du budget de 1971, tant pour le fonctionnement courant du service que pour les dépenses en capital.

Il faut noter cependant :

— l'importance des diminutions d'effectifs imposées sans modification de l'organisation du service, qui risque dès 1972 de créer de très réelles difficultés de fonctionnement ;

— la gêne résultant du manque d'un statut pour les officiers du Service des Essences : il est indispensable de trouver rapidement une solution à ce problème.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget annexe du Service des Essences pour 1972.